



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences régionales de santé

Question écrite n° 24948

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le projet de création des agences régionales de santé (ARS). En effet, notre système de santé est aujourd'hui morcelé : il sépare d'une façon étonnante la prévention et le soin, la ville et l'hôpital. Ainsi de futures agences régionales de santé doivent voir le jour en 2008 afin de permettre un pilotage unifié et responsabilisé du système de santé. Ces agences auront plusieurs objectifs essentiels. D'une part, elles auront pour objectif de faciliter l'accès et la permanence des soins ainsi que de permettre une régulation optimale de la démographie des professionnels de santé. D'autre part, elles auront pour mission de fluidifier les parcours de soins des patients entre la médecine de ville, l'hôpital et le secteur médico-social, en vue de renforcer le caractère préventif des politiques de santé. Enfin, ces ARS fixeront des objectifs d'efficience aux différents responsables, tout en orientant les dépenses vers les priorités identifiées de chaque région et de chaque population. Il a été récemment annoncé qu'une réunion de concertation relative aux agences régionales de santé aurait lieu prochainement. Il souhaiterait donc obtenir des précisions sur le calendrier de la mise en oeuvre de ces agences dans les territoires, particulièrement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que les modalités concrètes et détaillées de leur création.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24948

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4851

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)